

SOMMAIRE

Rubriques	Pages
Éditorial	2
Billet du Maire	3 - 4
Environnement	
La mineuse du marronniers	5 - 6
La chenille processionnaire du pin	7 - 8
Hommage	9 - 10
Gens d'ici	11
Aînés	12 - 13
Sapeurs-pompiers	14 - 15
Brèves communales	16 - 17
Echo du Conseil municipal	18 - 19
Transports	20
Spectacle	21
Taxe professionnelle	22
Agenda	23
Informations communales	24

ÉDITORIAL

Rares sont les traversées qui n'ont historiquement pas suscité curiosité, intérêt, passions, inquiétudes ou polémiques...

Voyez celles des pionniers de l'aviation : de la Manche par Blériot ou de l'Atlantique par Lindbergh...

Voyez, au sens figuré, celle « du désert », liée à la lente disparition politique du général De Gaulle hors de la vie publique...

Voyez – plus proche de nous – celle de la rade... Tunnel ou pont ?

Voyez enfin celle du centre de notre village...

Victor Hugo écrivait : « Un navire qui fait une traversée est une armée qui livre une bataille. » N'avait-il pas raison ?

En marge de cette question schismatique, l'édition « Printemps 2004 » de la *Coquille* présente une grande diversité de thèmes.

En effet, vous pourrez notamment lire :

- le billet de Catherine Kuffer, notre maire, rappelant au niveau municipal les droits démocratiques des citoyens ;
- le vibrant hommage rendu à Monsieur André Mottu par Monsieur Edmé Regenass, tous deux anciens maires ;
- un papier d'Emmanuel Foëx lié à notre environnement et plus particulièrement à certaines maladies touchant les végétaux ;
- les échos du conseil municipal ;
- plusieurs comptes rendus relatifs à l'actualité riche de nos sapeurs-pompiers, au sixième anniversaire des Dames Paysannes, à la sortie des Aînés, aux nouveaux commerces installés dans la commune, etc.

Certaine que vous « traverserez » sans heurt ce numéro de votre journal, je vous en souhaite bonne lecture.

A bientôt.

Véronique Christe

BILLET DU MAIRE

De l'exercice des droits démocratiques

Le 10 février dernier, le conseil municipal votait à 12 voix pour, 3 contre et une abstention, la délibération relative aux travaux d'aménagement de la traversée routière du village.

Estimant, notamment, que les élus avaient fait de la rétention d'information sur ce projet, estimé par ailleurs trop onéreux et allant prétextuellement à fin contraire du but recherché, un groupe de citoyens constituait un comité pour lancer un référendum contre la décision du conseil municipal.

Lorsque vous tiendrez entre vos mains ce nouveau numéro de votre journal favori, le délai référendaire suivant cette délibération sera écoulé. Le contrôle des signatures sera effectué et nous saurons si ladite délibération devra être soumise à la vox populi.

Étant hors du délai d'influence, j'ai donc toute liberté pour écrire quelques lignes sur l'exercice de ce droit (attention : billet du maire n'égalé pas billet d'humeur !)

Rappelons brièvement qu'au niveau municipal, trois droits démocratiques sont à disposition du citoyen :

- le droit d'initiative, qui permet aux électeurs de la commune de demander au conseil municipal de prendre une décision (délibération) sur un objet précis.
- la pétition, qui est une simple demande écrite adressée à une autorité communale par n'importe quelle personne résidant en Suisse.
- enfin, celui qui nous intéresse aujourd'hui, le droit de référendum, qui permet aux électeurs, sous certaines conditions, de contester une décision municipale en la soumettant à votation.

Cela signifie que lorsqu'une délibération est votée par le conseil municipal, un certain nombre de citoyens peut demander, dans des délais

prescrits, que la décision soit soumise au vote populaire. Le droit de référendum fait du peuple le véritable souverain : contestant une décision prise par ceux qu'il a élus (conseil municipal en l'occurrence), les électeurs demandent que les autorités en réfèrent au peuple, qui tranchera en dernier ressort. Contrairement à une idée largement répandue, le référendum communal est le droit démocratique le plus utilisé à ce niveau.

Pourtant, à Vandœuvres, c'est une première historique. Réputée notamment pour un esprit non frondeur, mais bien plutôt respectueux de ses traditions comme de ses élus, commune à connotation plus conservatrice et bourgeoise que contestatrice et rebelle, Vandœuvres démontre que ses électeurs, loin de profiter seulement des nombreux agréments et avantages offerts par une domiciliation sur son territoire, veulent aussi s'engager dans ce qu'ils estiment être le mieux pour leur commune.

C'est pourquoi il faut voir dans la mise en œuvre d'un des droits essentiels de notre démocratie un enrichissement apporté à la vie politique communale et non pas seulement une remise en cause du travail effectué pourtant avec sérieux et conviction par les autorités décisionnaires et exécutives.

À la condition, bien sûr, que ceux qui s'opposent à la délibération du conseil municipal en ayant signé le référendum ou qui s'exprimeront, le cas échéant, lors du vote ultérieur, le fassent en toute connaissance de cause !

Car pour que l'exercice de ce droit (unique au monde, comme le droit d'initiative !) soit pleinement efficace, il faut qu'il soit fondé sur des éléments de décision objectifs, dénués de passion, de rancœur ou de considérations plus politiques que concrètes.

Apposer sa signature pour remettre en cause la

décision d'un conseil que l'on a élu (et qui a accepté le projet à une très large majorité) est une chose. Voter pour ou contre cette décision quelques mois plus tard en est une autre. Entre ces deux actes démocratiques, il doit absolument y avoir prise de connaissance des points de vue des deux « parties ». Et c'est bien ce qui est le plus difficile. Car si la décision du conseil municipal est le fruit de très longues réflexions, études et débats, la réaction du peuple est, par définition, beaucoup plus émotionnelle que rationnelle. Il faut donc, le moment venu, en tant qu'électeur, faire la part des choses et ne pas perdre de vue que les élus politiques, surtout dans une petite commune comme la nôtre où il n'y a pas de profits personnels en jeu, n'engagent jamais les deniers publics ni ne prennent de décisions qui n'aillent pas dans l'intérêt de ceux qui les ont élus.

En espèce, le référendum consiste uniquement en la remise en cause de l'ouverture d'un crédit de 2,3 millions de francs (moins Fr. 576'250.- de subventions cantonales et Fr. 86'000.- prélevés sur le compte relatif à la taxe d'écoulement) destinés à la réalisation de la traversée du village.

Afin de pouvoir décider en toute connaissance de cause, je vous invite d'ores et déjà, quelles que soient vos convictions aujourd'hui, à participer aux débats qui devront nécessairement avoir lieu sur le sujet.

Par ailleurs, je rappelle que je suis à disposition de chacun tous les matins à la mairie, pour discuter de cet objet, comme d'ailleurs de tout autre sujet communal qui pourrait vous interpellier.

Je vous dis donc à bientôt !

Catherine Kuffer



La place en 1958

ENVIRONNEMENT

Plusieurs personnes nous ont questionné sur deux sujets concernant l'environnement : la maladie qui touche actuellement les marronniers ainsi que la conduite à tenir vis-à-vis des chenilles processionnaires. A travers ces quelques lignes, nous nous proposons de fournir une synthèse de l'état des recherches et de la situation phytosanitaire de la région.

La mineuse du marronnier

Cette parasitose est due à un papillon du nom de *cameraria ohridella*. Il s'agit d'une espèce nouvellement décrite et dont la première observation a été faite en Macédoine en 1985 sur des marronniers d'Inde. Grâce à des conditions climatiques favorables, ce lépidoptère a progressivement colonisé le sud puis le nord de l'Europe. Les premières chenilles sont apparues en Suisse en 1998.

Biologie et épidémiologie

En fonction des conditions climatiques, *Cameraria* a deux à trois générations par an. Même si des étés chauds et secs favorisent un fort accroissement de la population, la dissémination est principalement induite par les véhicules et la population.

L'attaque de la plante se fait au niveau de la feuille. Une fois fécondée, la femelle pond des œufs minuscules sur son épiderme, le long des nervures. Dès leur éclosion, les jeunes larves s'enfoncent à l'intérieur du parenchyme et minent une galerie. Les larves plus âgées agran-



papillon adulte (photo R.A. Changins, D. Quattrochi)

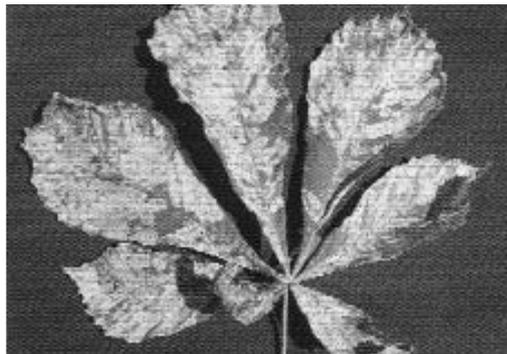
diront ces galeries parallèlement aux nervures.

La chenille - dont la taille adulte est de 5 mm - se développe à l'intérieur de la feuille et se nourrit de son parenchyme supérieur. A la fin du développement larvaire, la nymphose se produit dans un petit cocon blanc à l'intérieur de la mine. La chrysalide perce ensuite la paroi du cocon, puis déchire l'épiderme de la feuille pour libérer le papillon.

Caractéristiques

Ce petit papillon brun ocre, mesurant à peine plus de 4 mm de long, colonise principalement le marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*). D'autres espèces peuvent cependant être touchées en cas de forte colonisation.

Les symptômes visibles se manifestent par des taches rousses punctiformes à la surface des feuilles. Lorsque un grand nombre de larves a colonisé une feuille, celles-ci font se rejoindre les mines qui peuvent recouvrir totalement la



Fusion de plusieurs mines

surface du limbe. Le houppier prend alors une couleur brune caractéristique et perd prématurément son feuillage.

Il est indéniable que la nuisibilité de *Cameraria* est avant tout esthétique. L'arbre est en effet capable de produire de nouvelles pousses pour remplacer le feuillage manquant. La pause

végétative hivernale lui permet également de reconstituer un capital de vitalité. Cependant si l'infestation se prolonge durant plusieurs années, et si les conditions climatiques permettent au papillon de maintenir un effectif important, l'arbre commence à manifester des signes d'affaiblissement. Il ne parvient plus à se régénérer correctement, ni à accumuler des réserves nutritives pour l'hiver. On constate alors une sorte d'emballage de son métabolisme qui provoque une repousse de jeunes feuilles en automne, voire même une floraison. Cet affaiblissement le rend fragile à d'autres maladies et, par le truchement des co-facteurs, l'individu finit par mourir.



Moyens de lutte

Selon la plupart des ingénieurs agronomes et des biologistes, les possibilités de contrer les attaques de ce papillon sont relativement inefficaces. La seule parade vraiment probante consiste en des mesures prophylactiques. Il s'agit d'éliminer totalement les feuilles tombées en les brûlant ou en les compostant. Les chrysalides résistent en effet à des températures inférieures à moins vingt degrés.

Les prédateurs de *Cameraria* sont identifiés mais leur action létale en face de grandes colonies est faible. D'autre part, une lutte chimique impose des moyens importants, est relativement coûteuse, et de plus néfaste pour l'environnement.

Une autre possibilité serait l'application par pulvérisation d'un larvicide d'ingestion. Permettant ainsi d'agir au premier stade larvaire.

Les responsables de la protection de la nature ont pour l'instant une attitude d'observation de l'évolution du mal sans ordonner des directives aux municipalités.

S'il est probable que la mineuse du marronnier a encore de belles saisons devant elle, nous pouvons espérer que l'infestation se résolve d'elle-même comme dans nombre de cycles biologiques.



Texte établi d'après les documents fournis par la HES de Lullier.

La chenille processionnaire du pin

Ce lépidoptère, dont le nom scientifique est *Thaumetopoea pytyocampa*, est beaucoup plus connu pour sa chenille que pour son imago. En effet, le bombyx pitiocampe n'évoque pas grand-chose aux jardiniers amateurs alors que la chenille processionnaire est renommée pour les dégâts et les désagréments qu'elle peut provoquer.

Son nom lui vient de la procession accomplie par les chenilles juste avant leur phase de métamorphose. Les entomologistes qualifient volontiers cet insecte de désespérément conformiste. Chaque individu avance en prenant soin d'ajuster sa tête à l'arrière-train de son prédécesseur, sans tolérer le moindre écart. La chenille de tête ouvre la voie sans savoir où elle va. Des expériences ont démontré que le rôle de « chef de file » était entièrement dû au hasard (pas d'individu dominant ou ayant acquis de petites mutations.) Ainsi, lorsque l'on sépare une colonne, c'est la première chenille du second tronçon qui reprend le rôle de capitaine menant son armée vers un lieu tout aussi inconnu que le premier groupe. Et si l'on place la chenille de tête en fin de groupe, celle-ci oublie immédiatement ce qu'elle fut. On a ainsi réussi à faire tourner en rond des processions de plusieurs dizaines d'individus sans qu'il n'y ait la moindre modification de comportement.

Cycle biologique

Elle présente la particularité d'accomplir son développement larvaire en hiver, contrairement à la plupart des autres insectes sous nos latitudes dont les œufs éclosent au printemps. Elle est donc très sensible aux conditions de température et d'ensoleillement.

Le cycle peut se résumer en huit phases schématiquement décrites :

- 1) Accouplement des papillons sortis de terre en été.
- 2) La femelle pond entre 70 et 300 œufs sur une branche de pin.
- 3) Les chenilles éclosent 30 à 45 jours après la ponte, entre septembre et octobre.
- 4) Croissance des chenilles. Changement de

couleur et augmentation de leur pilosité. Emportés par le vent, les poils peuvent provoquer des désagréments aux autres espèces animales dont l'homme.

- 5) Au milieu de l'automne, les chenilles cons-



truisent un abri en soie sur la branche d'un pin. Elles passent l'hiver dans cet abri qui agit comme un véritable radiateur.

- 6) Au printemps, la colonie quitte l'abri et se dirige vers le sol. C'est la procession de nymphose. Au bout de plusieurs jours, elle s'arrête dans un endroit ensoleillé, puis chaque chenille s'enfouit dans un trou de 10 à 20 cm.

- 7) Deux semaines plus tard, les processionnaires ont tissé des cocons individuels et se transforment en chrysalide. Elles vont rester dans cet état plusieurs mois.

- 8) Métamorphose de la chrysalide en papillon et sortie de terre.

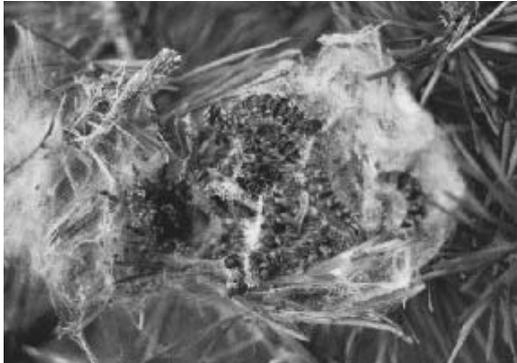
Dégâts et moyens de lutte

La processionnaire du pin occasionne deux types de dégâts :

- 1) **Les défoliations** automnales et surtout printanières des pins qui entraînent une perte de production ligneuse. Plusieurs défoliations successives peuvent causer des mortalités dans les jeunes reboisements. Les individus adultes résistent normalement bien à l'attaque de l'insecte, sauf si l'infestation est d'importance et répétée.

2) **Les urtications** provoquées par leur contact. Exception faite des personnes fortement allergiques qui risquent le choc anaphylactique, la dermatose qui s'ensuit est généralement bénigne. Le danger est réel pour les chiens qui ont tendance à les ingérer et qui peuvent développer une nécrose de la langue.

Les méthodes de lutte et la nécessité de celle-ci



sont conditionnées par l'importance de l'infestation et l'attitude à adopter devant un phénomène naturel. Dans le cas où une pineraie historique ou de jeunes plants de reforestation sont menacés, une éradication de ces insectes sera tentée. Ceci par des moyens microbiologiques dont l'application se fera par aérodrome ou pulvérisateur au sol.

Dans le domaine privé, la destruction des nids se réalisera par échenillage manuel lorsque leur présence sera considérée comme trop nombreuse ou proche d'un cheminement piétonnier. Dans le cas contraire, la mutilation du pin s'avère parfaitement inutile. Il est à rappeler en effet que les désagréments occasionnels causés aux humains ont lieu uniquement lors de la procession. Les nids en eux-mêmes ne présentant aucun danger.

Réchauffement de la planète et expansion

C'est par contre les modifications climatiques qui pourraient être à l'origine d'infestation massive et aboutir à la rupture de notre équilibre biologique. Depuis quelques années, on constate la montée vers le nord de nombreux insectes thermophiles qui constituent autant de menaces pour les forêts et les cultures. Des espèces cantonnées dans le Midi sont mainte-

nant en train de s'installer au nord de la Loire, et même plus haut jusqu'en Grande-Bretagne, dans le nord de l'Allemagne et aux Pays-Bas. Des insectes alors rarissimes dans ces pays sont aujourd'hui observés, comme le sphinx du caille-lait, la mante religieuse ou certaines espèces de sauterelles.

D'autres espèces exotiques, venues des pays chauds, s'installent dans nos contrées : le moustique tigre (porteur de la dengue) a été identifié dans le Tessin, le rhynchophore roux, originaire des Tropiques, a pris ses quartiers dans le bassin méditerranéen, des espèces de papillons nous viennent même d'Afrique du Sud.

Dans une proportion plus ou moins importante, ces nouvelles espèces sont prédatrices. Soit elles entrent en concurrence avec l'entomofaune indigène, soit elles menacent cultures et végétation.

En ce qui concerne la processionnaire du pin, son expansion vers le Nord est aujourd'hui avérée. Une infestation massive pourrait mettre en



péril certaines de nos forêts de pins, ceux-ci n'ayant peut-être pas les mêmes ressources que leurs cousins du Sud pour résister aux assauts répétés de cet insecte. Mais cela reste encore à prouver. Par contre, il semblerait que la chenille en question ne goûte pas du tout les fortes chaleurs. La canicule de 2003, qui a profité à tous nos nouveaux insectes résidents, a été fatale à un grand nombre de jeunes colonies de processionnaires. Un moment de répit bienvenu pour les forêts du Midi et une menace différée pour les conifères de chez nous.

Emmanuel Foëx

HOMMAGE

Le 27 mai 2003, décédait Monsieur André Mottu qui fut maire de la commune de 1983 à 1987. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous n'avons pu lui rendre hommage dans nos précédentes éditions. En publiant l'article de Monsieur Edmé Regenass, qui fut son adjoint avant de lui succéder, nous le faisons aujourd'hui.

Continuité et changement

Élu conseiller municipal en 1971, puis adjoint de 1975 à 1983, André Mottu a été le maire d'une législature faite principalement de continuité dans les investissements, et en même temps de changement dans l'administration.

À propos de la continuité, nous citerons quatre exemples non exhaustifs :

- Terminer la réalisation de deux projets déjà engagés et procéder à leur inauguration soit :
 - . le centre communal
 - . la place de sports avec les tennis.
- Mener à chef les négociations avec le propriétaire voisin des « nouveaux immeubles du village » afin de créer un parking.
- Entreprendre la mise en œuvre du *Plan directeur des égouts*, ce qui représentera pour la commune un investissement de plusieurs millions de francs dans les années futures.
- Commencer les études en vue de définir quelles mesures prendre, dans l'immédiat mais surtout à moyen et à long terme, pour maîtriser les problèmes de l'insécurité due aux deux routes cantonales traversant le village.

Quant aux changements, ils seront corollaires à l'introduction de la nouvelle loi cantonale sur l'administration des communes. Celles-ci étaient en effet régies par une loi cantonale datant de juillet 1954. Vieille de trente ans et devenant obsolète, elle sera remplacée par une nouvelle loi du 13 avril 1984 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 1985. Ce nouveau règlement tenait compte de l'évolution économique et démographique de notre canton.

Durant cette longue période de trente ans, le maire, ses adjoints et le secrétaire communal assumaient toute la responsabilité administrative. Ils en rendaient compte au conseil municipal lors de ses plénums ; ceux consacrés au budget et au résultat annuel étant les plus importants. Les investissements faisaient déjà l'objet de décisions particulières.

Les changements, qui obligeront à un travail administratif plus important, porteront essentiellement sur une plus grande autonomie de la gestion financière, comme de celle du personnel et des archives.

Une longue séance d'information et d'instruction eut lieu à Bernex en août 1982, afin que les communes puissent se préparer à cette évolution⁽¹⁾. Celle-ci avait comme conséquences d'une part que la trésorerie communale paierait directement toutes les factures (alors que c'était l'État qui le faisait sur présentation d'un bordereau), et d'autre part qu'il fallait prendre des mesures pour disposer dès 1987 d'une organisation comptable apte à fonctionner selon les règles et prescriptions en usage, et les dispositions de la nouvelle loi.

En résumé, le maire et ses adjoints étaient déchargés de nombreuses tâches administratives, qu'ils avaient jusqu'ici exercées à la totale satisfaction de tous.

Anecdote

Les magistrats d'une commune ont tous quelques anecdotes qu'ils ont connues durant leur mandat. En soi, c'est une distraction bien venue qui souvent contribue à détendre l'analyse d'un dossier difficile. Voici l'une de celles que j'ai vécues avec Monsieur Mottu : il estimait ne pas devoir commencer le *Plan directeur des égouts* et l'avait fait savoir au chef du département concerné. Celui-ci a demandé à en connaître les raisons et Monsieur le maire a répondu que la commune n'avait pas à disposition les moyens financiers nécessaires pour

plusieurs millions de francs.

Quelques jours après cette réponse, j'avais, à titre professionnel, un entretien avec le secrétaire général du département des finances, qui me dit ceci à son issue : « J'ai une question concernant Vandœuvres. Nous avons reçu une note interne du département des travaux publics qui veut que nous avancions les fonds nécessaires pour que vous puissiez commencer sans délai le *Plan directeur des égouts*. » Nous avons l'un et l'autre failli éclater de rire, puisque nous connaissions la situation financière de la commune. En conclusion j'ai promis de renseigner Monsieur le maire.

L'anecdote s'est terminée par un compromis : Vandœuvres commence et réalise au mieux, chaque année, une part de ce plan ; en contrepartie le département des travaux publics renonce à exiger l'application stricte des délais relativement courts pour un plan de cette importance. Ce qui avait principalement motivé la position du maire.



Un plénum de Conseil municipal en 1984.

Personnalité

Contemporain de Monsieur Jean de Toledo, il faisait donc partie de cette génération dont Frank Bridel⁽²⁾ a écrit : « ... Rares sont ceux qui ont tenté de restituer ce que la population de cette époque a pensé et voulu. Or, les survivants des années sombres sont de moins en moins

nombreux. Avec eux disparaîtront autant de témoins qui se taisaient par modestie, laissant dans l'ombre leurs efforts, leurs épreuves et leur résistance morale aux dictatures. »

Monsieur Mottu avait un sens inné de la hiérarchie et du devoir, ce qui, et c'est le cas pour chacun de nous dans la même situation, ne rend pas toujours facile les contacts et les échanges. Mais cela est secondaire... Son engagement au service de la commune a été de la même rigueur qu'il s'imposait à lui-même, selon l'éducation et la formation qui ont marqué sa génération.

Vandœuvres peut donc lui être très reconnaissante pour les seize années qu'il a consacrées dans sa fonction de conseiller municipal, d'adjoint et de maire.

Au privé, Monsieur Mottu a connu des instants très difficiles. La perte accidentelle de l'un de ses petits-fils puis, dans la vieillesse, la maladie qui l'a progressivement atteint. C'est donc de l'affection que nous pouvons à posteriori lui

témoigner, ainsi qu'à sa famille, pour les humaines épreuves qui ne l'ont pas épargné.

Edmé Regenass

(1) Présidée par le conseiller d'état Robert Ducret, chef du département des finances.

(2) Ancien rédacteur de la *Gazette de Lausanne*. In *Vivre en Suisse 1933-1945, Non nous n'étions pas des lâches*, 2002, Genève, Slatkine.

GENS D'ICI

Boutique *FRIENDS* ou quand la mode citadine s'expatrie à la campagne...

En lieu et place de la boutique *Home Sweet Home*, qui retourne s'installer à Cologny, trois Vandœuvriennes ont pris le pari de tenir un rendez-vous branché à la route de Meinier. Une boutique où l'on trouve non pas des « marques » mais des articles toujours tendance, à des prix raisonnables et surtout en très petite quantité, afin de renouveler souvent les modèles et de ne pas se croiser entre amies habillées « comme des jumelles... »

Petit clin d'œil à la série américaine, « la boutique *FRIENDS* est née de l'aboutissement d'une solide amitié entre trois copines ayant en commun cette quête constante du petit plus, pas trop cher, mais toujours in, qui vous fait croire que le ciel est bleu un jour de grisaille, déclare Feyrial Brunschwig, avec enthousiasme. »

C'est à Milan, sa ville natale, que Marcella Lugassy déniche bottes, sacs, ceintures, nu-pieds, T-shirts, maillots de bain, pulls sport-chic et top sexy, bref, que des coups de cœur !

Au rez inférieur, Karol Dwek a aménagé un atelier où elle expose des meubles, peints selon l'inspiration du moment. Spécialiste de la chambre d'enfant, elle réalisera cependant tous vos désirs, personnalisant ainsi vos buffets, commodes, lits, tables ou tout autre mobilier.

Valeur ajoutée pour la dynamique villageoise : ces trois jeunes femmes énergiques souhaitent créer un endroit cosy où il sera toujours agréable de partager un moment devant une tasse de café, en admirant leurs dernières trouvailles et créations.

Horaires :

14h à 18h le lundi

10h à 12h et 14h à 18h du mardi au samedi

Epicerie - salon de thé

Après plus d'un mois de fermeture et quelques travaux de rafraîchissement, l'épicerie de Vandœuvres a rouvert ses portes, lundi 8 mars dernier.

De nombreux communiers ont accueilli cette nouvelle avec plaisir, dès lors que le redémarrage de ce commerce a été largement plébiscité et soutenu.

Madame Marina Luciani, associée à Madame Lucienne Leuba, qui officiait déjà précédemment, proposent désormais 12 heures d'ouverture consécutives chaque jour de la semaine : « du travail à mi-temps », aurait ironiquement souligné Coluche !

Ces dames restent adeptes du « trois en un », puisque les activités d'épicerie, de boulangerie et de salon de thé perdurent sous le même toit.

A midi, le *tea-room* se mue en petit bistrot incitant les papilles à une pause lunch de bon aloi.

Le week-end, place au petit déjeuner copieux et au savoureux brunch, de façon à contenter les matinaux, comme les lève-tard...

Merci à vous deux, Mesdames, de nous régaler de vos petits plats et gentils sourires ; merci aussi pour nos enfants qui regrettaient de ne plus pouvoir s'acheter pour « un franc de bonbons » sur le chemin de l'école...

Bonne chance pour l'avenir, vous qui contribuez à faire vivre notre centre de village !

Horaires :

- 6h30 à 18h30, du lundi au vendredi

- 7h00 à 14h00, les samedis et dimanches

Véronique Christe

AÎNÉS

Les aînés au pays enchanté des automates

Le mercredi 21 janvier dernier, les autorités communales ont eu le plaisir de convier les aînés au traditionnel déjeuner du début de l'an qui a eu lieu au centre communal.

L'apéritif a débuté joyeusement à 11h45, tout le monde étant heureux de se retrouver et d'échanger des vœux chaleureux pour la nouvelle année.

dans leur caisse capitonnée et leur créatrice, Michèle Burnet-Cichon les sortait un par un avec soin et amour et les disposait sur une table de présentation.

Jeff, toujours efficace, a dû chercher dans ses réserves de multiples prises pour brancher tous ces charmants personnages et leur donner vie.

Le déjeuner délicieux était servi à 12h30 avec un menu superbe parsemé de petits automates dessinés par Madame Danièle Jacquet.



Pendant ce temps à l'autre extrémité de la salle de sport, derrière les portes soigneusement closes pour ménager l'effet de surprise, Jeff Valot déchargeait d'énormes caisses en bois et les entassait dans la salle.

Les automates avaient voyagé confortablement

Les tables joliment nappées par Isabelle Valot étaient décorées de petites poupées très réussies réalisées par Danielle Muster et Danièle Jacquet.

Ces adorables poupées offertes aux convives étaient constituées de petits vases en céramique

adroitement superposés et présentaient des cheveux tressés en laine rouge ou jaunes. Tous les invités étaient absolument enchantés.

Monsieur Jacquet de l'Auberge de Vandœuvres avait préparé un excellent déjeuner servi avec beaucoup de compétence et de gentillesse et l'atmosphère était très joyeuse.

Madame le Maire, Catherine Kuffer a pris la parole pour donner les dernières nouvelles de la commune, ce que chacun a apprécié.



Elle a présenté à l'assemblée Madame Michèle Burnet-Cichon, présidente de l'ADEMA, Association des Métiers d'Art de Genève qui depuis des années se consacre à sa passion : la création et la fabrication d'automates.

Michèle Burnet est un personnage elle-même. Totalement passionnée et perfectionniste, elle s'est adonnée à des recherches chimiques poussées pour trouver la formule d'une porcelaine idéale qui s'approche de la carnation naturelle. Elle a appris à modeler et façonner ses petits personnages et à leur donner une physionomie bien caractéristique. Elle a collectionné pendant des années les textiles anciens pour en vêtir ses personnages, de façon à ce que leurs vêtements soient les plus authentiques possible. Et surtout

elle a fait d'incessantes recherches sur les leviers, les poids, la gravité afin que les gestes de ses personnages aient une perfection incroyable.

Ces recherches incessantes et cette quête de la perfection ont été reconnues puisque Michèle a gagné d'innombrables concours internationaux et a été appelée aux Etats-Unis, au Japon, en Russie, en Équateur et dans toute l'Europe pour présenter ses automates.

Très modeste, presque timide devant la très nombreuse assemblée qui l'écoutait du mieux qu'elle pouvait malgré la mauvaise acoustique, Michèle a enchanté son public quand elle a mis en marche ses petits automates.

Monsieur renard au bonnet pointu et sa face malicieuse et chafouine, l'adorable petite fille modèle malicieusement nommée *Claire de Bulle* qui souffle des bulles de savon, prodige de précision, car toutes les bulles retombent sans exception dans son joli bol, le petit garçon barbouillé de confiture, l'impératrice Joséphine lisant la lettre de l'Empereur, la Japonaise à l'éventail vêtue d'un précieux tissu ancien offert à Michèle par des japonais enthousiastes, tout un monde enchanté qui bouge en musique, un univers de poésie et de tendresse.

Michèle, heureuse de son succès, n'en finissait pas de répondre aux innombrables questions posées et, fêtée de toute part, a même terminé à table avec les communiens qui voulaient mieux la connaître et bavarder encore avec elle.

Madame le Maire de Vandœuvres, Madame l'adjointe déléguée au dicastère de la Culture Gabrielle Gourdou-Labourdette et moi-même qui ai la chance d'être son amie, remercions très chaleureusement Madame Burnet-Cichon, présidente de l'ADEMA, venue gratuitement et en toute amitié partager avec nous et les aînés de Vandœuvres sa passion des automates.

Viviane de Witt

Photographies de l'auteur

SAPEURS-POMPIERS

Livraison du nouveau véhicule

Le 23 février dernier, la compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres a pris livraison de son nouveau camion. Il s'agit d'un véhicule de marque Mercedes-Benz 815D, double essieu, d'un poids total de sept tonnes et demie, développant une puissance de cent cinquante-deux chevaux.

Ce camion peut embarquer, outre le chauffeur et deux passagers à l'avant, trois sapeurs-pompiers porteurs d'appareils de protection de la respiration qui peuvent, grâce aux aménagements effectués, s'équiper directement dans le véhicule de leur masque et bouteille, ce qui leur permet de gagner un temps précieux lors des engagements.

Ce véhicule dit « de première intervention » peut, grâce à son réservoir d'eau de huit cents litres et sa pompe à haute pression qui fonctionne directement sur le moteur du véhicule, permettre de combattre des incendies dans les plus brefs délais, sachant que les premières minutes sont généralement déterminantes dans la maîtrise du sinistre. Cette « attaque rapide » est composée d'une lance de quarante millimètres de diamètre et équipée d'un tuyau d'une longueur de soixante mètres qui peut être transformée en quelques secondes en appareil à projeter de la mousse lorsque le sinistre le requiert.

Ce nouvel engin est par ailleurs équipé d'un matériel complet d'extinction, soit des lances et tuyaux d'une longueur de cent mètres pour chacun des diamètres utilisés (75 et 55 mm respectivement), d'un matériel pour inondations (notamment pompes à immersion, aspirateur), de matériel pionnier (cordes, échelle, pelle, pioche, etc.), d'un matériel d'éclairage avec générateur, de cônes et rubans de balisage ainsi que de tronçonneuses, sans compter six appareils supplémentaires pour les porteurs de protection de la respiration.

Ce camion remplace le véhicule de première intervention de marque Mazda acquis en 1994 et transformé en 1998 pour une attaque rapide avec réservoir d'eau de cinq cents litres qui a été vendu aux sapeurs-pompiers de la commune de Presinge.

A noter que la compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres conserve son deuxième véhicule Mercedes de soutien qui peut embarquer six hommes et dispose du matériel complémentaire à celui du nouveau camion.

Les pompiers de la commune de Vandœuvres sont désormais fin prêts pour faire face aux nouvelles tâches qui les attendent. Plus particulièrement celles qui résultent de la décentralisation prévue dans le cadre de la réforme «Sapeurs-pompiers XXI» et de la convention de partenariat « Colvanche » qui sera prochainement signée avec les compagnies de Cologny et Chêne-Bougeries, laquelle prévoit notamment la création d'un service de piquet commun durant les nuits, week-ends et jours fériés pour les interventions sur certains types de sinistres, sans l'intervention du corps professionnel cantonal des sapeurs-pompiers du Service d'Incendie et de Secours (SIS).

L'inauguration officielle a eu lieu le 23 avril en



présence des autorités communales et des représentants de diverses compagnies de

sapeurs-pompiers genevois et de la Sécurité civile.

Assemblée générale à Vandœuvres de la Caisse de secours des sapeurs-pompiers d'Arve et Lac

Il revenait cette année aux sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres d'organiser l'assemblée générale annuelle de la Caisse de secours d'Arve et Lac qui regroupe les quinze compagnies de ce secteur. C'est un honneur pour la commune puisque cette manifestation se tient à tour de rôle dans chacune de ces communes, soit tous les quinze ans en territoire vandœuvrien. La Caisse de secours fournit différentes prestations aux sapeurs-pompiers volontaires «en reconnaissance des services rendus», selon les termes de la loi, et gère les fonds destinés à la constitution de leurs rentes, versées dès qu'ils en sont éligibles. L'assemblée générale du comité Arve-Lac a pour but de fixer le montant des diverses prestations annuelles.

Cette assemblée s'est tenue dans la salle des combles de l'école de Vandœuvres le dimanche 7 mars 2004 à onze heures et dirigée par son président, Claude Goldschmid, assisté entre autres de Jean-Luc Jaunin, ancien commandant de la compagnie de Vandœuvres et membre du comité de la Caisse de secours Arve et Lac.



Étaient notamment présents Madame le Conseiller d'État Micheline Spoerri, en charge du Département de justice et police, ainsi que le Lieutenant-colonel Philippe Wassmer de la

Sécurité civile.

Après l'apéritif dans la salle des combles qui a mis un terme à l'assemblée générale proprement dite, les deux cent trente participants se sont rendus dans la salle de gymnastique du centre communal pour y déguster un repas préparé par le traiteur Vidonne, assisté de l'ensemble des sapeurs-pompiers de la compagnie de Vandœuvres auxquels s'était joint la plupart des



épouses et compagnes de celle-ci, soit trente-deux personnes ! La salle de gymnastique avait revêtu sa plus belle parure de drapeaux communaux. Les tables furent dressées, fleuries et décorées aux couleurs de la commune par Nicole Pradervand et Laurence Castella, épouses respectivement du capitaine et du lieutenant de la compagnie. Après la partie officielle animée notamment par Madame le Conseiller d'État et Madame le Maire, le repas fut servi de manière très professionnelle par notre brigade et agrémenté par un humoriste, le Dr Silac. A l'issue de la manifestation, Madame le Maire Catherine Kuffer, accompagnée de Madame Véronique Christe, présidente de la commission du feu, a félicité les sapeurs-pompiers de la commune présents et remercié le comité d'organisation composé du Sapeur René Stalder, du Lieutenant Samuel Castella et du Premier-lieutenant aujourd'hui à la retraite, Jean-Claude Muster.

Christophe Imhoos

Photographies de l'auteur

BRÈVES COMMUNALES

Référendum contre l'aménagement du centre du village

Alors que le présent numéro est sur le point d'être porté à l'impression, les autorités communales sont en mesure de confirmer officiellement l'aboutissement du référendum lancé contre le projet cité en exergue.

Par arrêté du 7 avril 2004, le Conseil d'Etat a, en effet, avalisé 295 signatures des 403 réunies par le comité référendaire.

En ce début mai, les autorités communales attendent cependant toujours du Service des votations de connaître la date à laquelle aura lieu la votation populaire (seule chose certaine, elle n'aura pas lieu avant l'automne).

Dès que cette date sera connue, la procédure engagée par le lancement du référendum pourra se mettre en place : une - voire plusieurs - séances de débats publics seront, notamment, agendées.

Il va de soi que la population sera informée en temps voulu, par les autorités communales, des différents moyens mis à sa disposition pour prendre part à cette démarche démocratique.

Les autorités communales

Concours des Balcons Fleuris

Chaque année, la Foire de Genève sponsorise le concours des jardins et balcons fleuris du canton.

En 2003, la commune de Vandœuvres a gagné un troisième prix pour sa participation.

La cérémonie, que j'avais l'honneur d'accueillir, était magnifique dans la salle des congrès de Palexpo et en présence de nombreuses personnalités. Un excellent orchestre avec des cors des Alpes en assuraient l'animation.

Je voudrais vous proposer de constituer pour ceux et celles qui ont les doigts verts et le goût

des décorations florales et du jardinage un petit comité qui se chargerait de réfléchir aux emplacements que l'on pourrait fleurir dans notre commune, veiller à l'harmonisation de ces décors fleurs.

Et le jour du Concours venu (en novembre) représenter notre commune à la remise des prix.

Merci à toutes les personnes intéressées de me faire connaître leur souhait de participer à ce comité.

Viviane de Witt

Dames paysannes

Assemblée Générale UPG

Le mercredi 4 février 2004 à 14h, dans la salle communale, se tenait l'assemblée générale de l'Union des Paysannes Genevoises (UPG). Le



groupe de Vandœuvres, rappelez-vous, en fait partie depuis soixante ans !

Plus de 200 personnes, comité, déléguées romandes, membres et invités inclus se déplaçaient sous un soleil radieux. L'assemblée se terminait vers 17h autour d'un bon goûter préparé par nos soins.

Déjà en 1990 l'assemblée générale avait eu lieu au même endroit.

Isabelle Stalder

Photographie de l'auteur

Travail d'intérêt général

Approchée par le bureau du travail d'intérêt général, dépendant du département de justice, police et sécurité, la mairie s'est montrée favorable à l'engagement temporaire de personnes condamnées à de petites peines et bénéficiant de la possibilité de purger une condamnation légère sous forme d'un travail d'intérêt général.

Pendant cinq jours, au mois de mars, un homme a ainsi été affecté aux travaux de voirie. L'expérience a été positive et sera donc renouvelée.

Soixantième anniversaire des Dames paysannes de Vandœuvres

Une fois par année les Dames Paysannes organisent un repas auquel leurs époux sont les bienvenus. Traditionnellement, c'est une choucroute qui est servie, plat convivial à souhait.

Cette année, l'ambiance fut d'autant plus chaleureuse et enthousiaste que l'on fêtait les soixante ans du groupement des Dames Paysannes de Vandœuvres. Ces dames – et leurs conjoints - revêtaient pour la plupart un habit de l'époque (1944), ce qui augmenta encore d'un cran le charme de la fête.

La soirée fut entrecoupée de nombreux divertissements, tantôt historiques, tantôt officiels, tantôt encore humoristiques et ludiques.

Sans porter ombrage à la merveilleuse choucroute préparée par André Vidonne, un gâteau néanmoins magistral clôturait le festin, préparé par l'un de nos communiens, fier héritier d'une pâtisserie-confiserie de tradition (Pougner, pour ne pas la nommer) : potager et brouette en chocolat, légumes et fleurs en massepain, le monde agraire était magnifiquement – et délicieusement ! - représenté sur cette pièce hors du commun.

Premier exercice des sapeurs-pompiers de l'année

Ce samedi 20 mars, lors du premier exercice de l'année, cinq nouveaux sapeurs-pompiers ont été admis dans la compagnie de Vandœuvres. Il

s'agit d'un transfert de la compagnie de Vernier, Monsieur Angel Lisalde, de Monsieur José Munio et de trois toutes jeunes recrues, Messieurs Cédric Léchet, Jérôme Guignard et Grégoire Barbeaux.

Ils ont été chaleureusement accueillis, félicités pour leur engagement au service de la communauté et... aussitôt mis dans le vif du sujet par un exercice conjoint avec la compagnie de Puplinge.

Nouveau cantonnier

Martial Monney, employé à la voirie communale depuis 1991 a eu l'occasion de réaliser son rêve : ouvrir un magasin de scooters. Il a donc quitté son poste de cantonnier à la fin de l'année dernière. Nous lui souhaitons plein succès dans cette nouvelle entreprise !

Lui a succédé Éric Larderaz, qui a d'autant plus rapidement intégré l'équipe qu'il y avait déjà effectué certains remplacements.

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue !

30 km/h

Comme déjà exposé, la commission sécurité routière, voirie et canalisations étudie la mise en zone 30 km/h de différents secteurs de la commune.

Le premier secteur envisagé a été celui de la Blonde-Buclines-Petit-Pont en raison des mesures de ralentissement déjà existantes sur le chemin de la Blonde.

Le dossier y relatif ayant abouti et n'ayant pas fait l'objet d'oppositions, les travaux seront réalisés au mois de mai.

Le chantier sera peu encombrant et de courte durée (environ 3 semaines).

Catherine Kuffer

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pendant la période sous revue, votre Conseil s'est réuni à quatre reprises, soit les 1^{er} décembre 2003, 12 janvier, 10 février et 8 mars 2004.

Lundi 1^{er} décembre 2004

L'essentiel de cette séance, à côté des traditionnels rapports de commissions, a consisté dans l'examen du projet de délibération relatif à l'aménagement et à la traversée du centre du village.

Seulement, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, l'examen de ce projet de délibération a été renvoyé à la prochaine séance du Conseil, agendée au 12 janvier 2004, en raison du fait qu'il n'avait pas été joint à la convocation, en violation de l'article 15 de la loi sur l'administration des communes.

Lundi 12 janvier 2004

Après une brève intervention de Monsieur Emmanuel Foëx pour indiquer au Conseil que le dossier des chênes du chemin de la Manche n'est toujours pas terminé en raison du fait que le DIAE - soit pour lui le service des forêts - soutenant en l'espèce la commune, n'a pas autorisé l'arrachage desdits arbres, nous passons à nouveau à l'examen du projet de délibération dont il a été question plus haut.

Madame le Maire, ses adjoints, ainsi que chaque membre du Conseil a eu l'occasion de se prononcer quant à ce projet.

Les échanges de vues furent passionnés et passionnants, fût-ce parfois au détriment de la discipline. Qu'importe!

Nous renonçons à publier ici un résumé des arguments avancés par les uns et les autres dans la mesure où ceux-ci, trop riches, sont impossibles à réduire en quelques lignes.

Ils sont par ailleurs accessibles en lignes sur le site de la commune (www.vandoeuvres.ch) et ils ont été également exposés, en partie au moins, lors de la séance d'information organisée par vos autorités.

En revanche, il sied ici d'indiquer que c'est par 11 voix pour, 3 voix contre et aucune abstention que ce projet de délibération a été accepté, ouvrant un crédit d'engagement de Fr. 2'300'000.- pour couvrir les travaux d'aménagement du centre du village.

Compte tenu des diverses subventions et participations financières attendues, la dépense nette de la commune devrait être de Fr. 1'833'466.80.

Mardi 10 février 2004

La délibération précitée ayant été adoptée pendant une période durant laquelle les séances de Conseil sont prohibées par la loi, votre Conseil a dû se réunir le 10 février en séance extraordinaire pour examiner encore ce même projet de délibération.

Ce fut l'occasion pour chacun de réitérer son point de vue et pour Monsieur de Toledo en particulier de suggérer, compte tenu des incertitudes budgétaires cantonales planant autour de l'octroi des subventions, le vote sous réserve de cette délibération. Cette proposition fut balayée par 11 voix défavorables et 5 favorables.

Il s'en est suivi le vote, troisième du nom, du projet de délibération.

Sans surprise, 12 voix s'élevèrent en sa faveur, personnifiées par Mesdames et Messieurs Benoit, Burrus, Christe, Gampert, d'Hespel, Imhoos, E. et Th. Pradervand, Rinaldi, Stalder Tcheraz et Turrettini.

Trois voix s'élevèrent contre le projet, soit

Messieurs Sutter, Terrier et de Toledo.

Madame de Witt s'est abstenue.

Lundi 8 mars 2004

Votre Conseil s'est réuni à cette date en séance ordinaire. Ce fut l'occasion pour son bureau de signaler qu'un référendum contre le projet évoqué plus haut avait été lancé.

Nous sommes en mesure de vous signaler aujourd'hui que celui-ci a abouti et que le vote populaire aura vraisemblablement lieu à l'automne prochain.

Un autre projet chaud fut longuement débattu dans le cadre de l'examen des rapports de la commission Culture, manifestations communales et Aînés, cette dernière ayant renoncé à préavis la demande de subvention présentée par la Fondation Aubert-Tournier (Maisons Mainou), préférant s'en rapporter à l'avis du plénum du Conseil.

L'essentiel des discussions fort instructives qui eurent lieu ce soir-là et que l'on ne saurait réduire à une querelle de personnes comme tentent aujourd'hui de le faire les médias locaux, a eu pour objet de savoir si votre Conseil devait se prononcer sur le principe d'une subvention aux Maisons Mainou, quitte à en définir le montant ultérieurement ou s'il devait se prononcer uniquement quant à la demande émanant de celles-ci, à savoir une demande de subvention de votre commune à hauteur de Fr. 40'000.-

Cette question n'était pas sans intérêt dès lors que le montant sollicité correspondait au 80% du budget de la commission, celui-ci ascendant à Fr. 50'000.-

Il fut décidé de se prononcer quant à la demande de partenariat de Maisons Mainou pour le montant de Fr. 40'000.- formulé par elles.

Par une voix pour, 12 contre et une abstention, cette demande fut refusée.

Votre Conseil a encore mandaté l'exécutif pour examiner deux projets: l'acquisition de la parcelle de feu Monsieur Bianchi, sise au centre du

village et la vente d'une parcelle propriété de la commune sise au chemin de la Blonde.

Nous vous informerons des prochains développements de ces dossiers.

Les sapeurs-pompiers de la commune ont sollicité et obtenu un local sis sous l'ancienne école qu'ils transformeront en lieu de réunion.

Pour clore cette rubrique sur un ton un brin plus festif, nous vous signalerons encore que la commission École, sports et loisirs n'a pas chômé pour mettre sur pied la fête des promotions 2004 qui aura lieu le 26 juin prochain.

Les scouts du Groupe Antoine de Saint-Exupéry encadreront dans le parc des activités tantôt ludiques et tantôt éducatives, dans l'esprit de leur participation de l'an dernier.

Le circuit *quad* n'étant pas disponible cette année, il sera remplacé par un circuit VTT et des karts électriques.

Enfin, la sonorisation de la salle de gymnastique sera assurée par une équipe technique appelée à la rescousse dans l'espoir que chacun puisse jouir confortablement de la qualité des présentations préparées avec enthousiasme toujours et talent souvent.

Nicolas Terrier

TRANSPORTS

Proxibus

Ou le bus porte-à-porte

Dès le lundi 26 avril, le système de bus porte-à-porte *Proxibus* sera mis en service dans les communes de la rive gauche du Léman (Arve et Lac), ainsi que dans celles de Genève-Sud.

Un tel service permet de diversifier l'offre des Transports Publics dans les zones rurales, où les lignes de bus convergent souvent vers Genève et où il manque de liaisons transversales.

Le *Proxibus* est un système de bus à la demande, mais ce n'est pas un taxi. Il faut téléphoner au moins une heure avant à un numéro vert (le 0800 55 33 33) et être un peu souple par rapport à l'heure souhaitée. Il est ensuite possible de

faire n'importe quel parcours dans les communes concernées. Et même jusqu'à certains arrêts TPG situés hors de la zone, desservis par des lignes à haute fréquence.

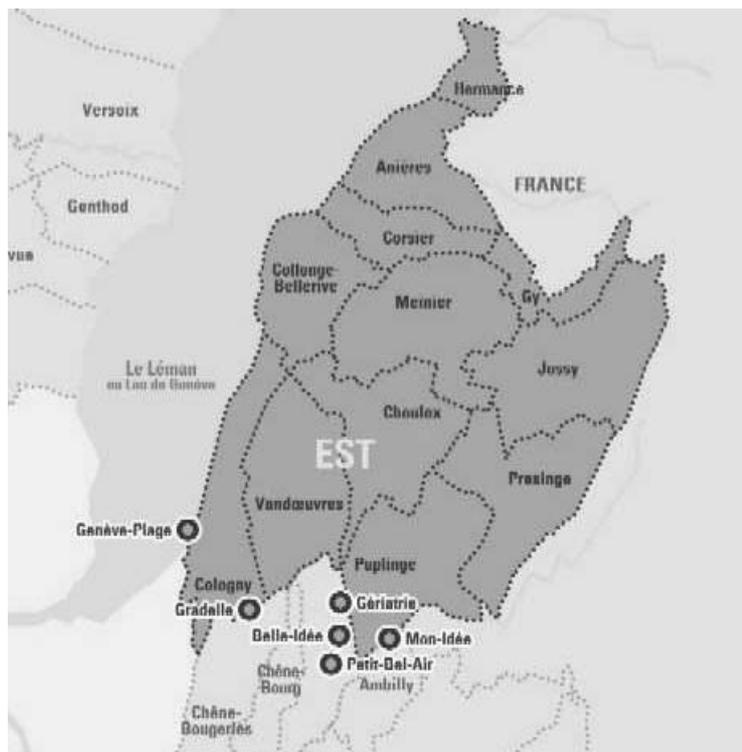
Le *Proxibus* fonctionne sept jours sur sept entre 9h et 16h30.

Le billet coûte 4 francs.

Ceux qui veulent prolonger leur parcours sur une ligne normale peuvent prendre un billet à 6 francs (*Proxibus* + unireso).

Cette nouveauté, qui permet de développer l'offre en campagne, est rendue possible grâce au cofinancement des TPG et des communes genevoises via leur fonds d'équipement communal.

Catherine Kuffer



TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

Loi sur les contributions publiques (art. 301 à 318C)

Nous rappelons, pour information, que sont soumis à la taxe professionnelle communale :

Les personnes physiques, même non inscrites au Registre du Commerce, exerçant dans le canton une activité lucrative ou exploitant une entreprise commerciale ainsi que les personnes morales qui ont une activité lucrative dans la canton de Genève par le biais d'un siège ou d'une succursale (établissement stable) ;

Les bureaux de liaison, de domiciliation, de commandes, de publicité, de renseignements, les ateliers de montage et les services après-vente de sociétés étrangères ou dont le siège est situé dans d'autres cantons sont également soumis à la taxe professionnelle communale.

Tous les contribuables assujettis à la taxe professionnelle communale sont tenus, selon la loi, de s'annoncer spontanément et sans délai au service (art. 309 LCP).

A ce jour, le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale est de 90 % avec un montant minimum de Fr. 30.-.

✂-----

A retourner à la mairie, service de la taxe professionnelle communale, case postale 8, 1253 Vandœuvres, avec la mention « CONFIDENTIEL ».

Nom et prénom ou raison sociale :

Activité effective :

Adresse professionnelle (rue et n° postal) :

Date effective du début de l'activité :

Date et signature du contribuable :

AGENDA

BIBLIOBUS

27 mai	16 septembre
24 juin	14 octobre
22 juillet	11 novembre
19 août	9 décembre

AÎNÉS

Le 9 juin 2004, visite du Musée Martin Bodmer à Cologny

RÉSERVEZ VOTRE SOIRÉE !

3 septembre 2004

à la ferme Stalder

Concert du groupe *V.I.P.*

qui interprétera des **grands tubes de Johnny Hallyday**

suivi d'une soirée dansante animée par le DJ Stéphane Cluzel.

CARTES DE COMMUNIER

Ces cartes sont délivrées gratuitement à la mairie, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une photographie. Elles donnent droit à des tarifs préférentiels à la piscine de Thônex.

NOUVEAUX PASSEPORTS

Depuis janvier 2003, les commandes de nouveaux passeports se font à la mairie.

Rappel des documents nécessaires: une photo, le livret de famille, le permis d'établissement (pour les Confédérés) et l'ancien passeport (si vous en possédez un).

Prix: Fr. 125.- pour les adultes et Fr. 60.- pour les enfants, frais de port compris (payables en argent liquide uniquement à la commande).

INFORMATIONS COMMUNALES

Mairie ☎ **022.750.14.18** www.vandœuvres.ch e-mail : info@vandœuvres.ch

104, route de Vandœuvres, case postale 8, 1253 Vandœuvres

Heures d'ouverture :

Lundi et mardi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Mercredi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00, après-midi fermé

Etat-civil (depuis le 1er janvier 2001) :

Mairie de Cologny - 24, route de la Capite ☎ **022.737.49.49**

Levée des déchets ☎ **022.750.23.15**

M. Thierry Pradervand

Ordures ménagères : mardi et vendredi dès 6h30

Déchets de jardin : lundi dès 13h00 de mi-mars à décembre

Papier et carton : dernier mercredi du mois

Objets encombrants : premier mercredi du mois

Verre, PET, ALU : conteneurs au parking du centre communal

Frigidaires : s'adresser à la mairie

Voirie, espaces verts ☎ **022 750.12.68**

Cantonniers communaux

Service du feu

SIS (urgences) ☎ **118**

Capitaine Thierry Pradervand, commandant des Sapeurs-Pompiers de Vandœuvres

☎ **022.750.23.15**

Poste de Vandœuvres ☎ **022.750.12.30**

Heures d'ouverture : lundi - vendredi : 8h-11h et 16h-18h samedi : 9h00-11h00

École enfantine et primaire 4, route de Pressy ☎ **022.750.22.17**

Jardin d'enfants Le Toboggan 2, route de Pressy ☎ **022.750.10.01**

Garderie La Tanière de l'Éveil 2, route de Pressy ☎ **022.750.14.08**

Association Koala 47, route de Mon-Idee ☎ **022.349.30.66**

Service d'urgence des médecins (jour et nuit) ☎ **022.320.25.11**

FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile)

Central d'appel ☎ **022.420.20.00**

CASS (Centre d'action sociale et de santé) ouvert de 8h à 12h et de 14h00 à 18h

24, ch. du Vieux Vésénaz 1222 Vésénaz ☎ **022.420.46.00**

Cartes d'identité et passeports délivrés à la mairie

Lundi après-midi de 14h00 à 16 h00 et jeudi matin de 9h00 à 11h00 ou sur rendez-vous

Mme Martine Burkhalter ☎ **022.750.14.18**